



AGIR POUR LE LOGEMENT  
Chambre du  
GRAND PARIS

COMMUNIQUE DE PRESSE

Vote de la surtaxe sur les résidences secondaires  
**« Jusqu'où ira-t-on dans les mesures inadaptées et improductives pour répondre au mal-logement des parisiens ? »**

Paris, le 31 janvier 2017 – La majoration de 60% de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires vient d'être votée par le Conseil de Paris. La Mairie de Paris compte sur cette nouvelle taxation pour inciter les propriétaires à vendre ou remettre en location leurs logements laissés vides.

Les locataires et acquéreurs parisiens se voient une fois de plus face à une mesure inadaptée qui n'offre aucune solution concrète et pérenne pour les loger. Jusqu'où ira-t-on avec ces mesures inconséquentes décidées sans aucune concertation avec les acteurs concernés?

**« Jusqu'où ira-t-on dans la remise en cause du droit légitime de disposer et d'utiliser librement son bien immobilier? »**

Pour Didier Camandona, président de la FNAIM du Grand Paris, cette mesure témoigne d'une profonde méconnaissance de la réalité du marché et des propriétaires. *« Disposer d'un pied-à-terre à Paris peut souvent résulter d'une nécessité. Les propriétaires de résidences secondaires et de logements à Paris sont des étrangers (9% des transactions sur Paris), mais aussi des retraités habitant en province ou d'anciens parisiens qui ont gardé dans la capitale un pied à terre pour visiter leur famille ou renouer avec leur passé. Sans parler des couples parisiens dont le conjoint est obligé de conserver une résidence secondaire quand l'autre est nommé en province. Mais ce sont aussi ceux qui, à cause des mesures comme l'encadrement des loyers, préfèrent ne plus louer leur bien. Ce sont précisément ces petits propriétaires, les plus fragiles, qui seront impactés, tandis que les investisseurs étrangers prendront la fuite. »*

**« Jusqu'où ira-t-on dans les mesures inadaptées et improductives pour loger les parisiens ? »**

Cette nouvelle mesure ne fera, au bout du compte, qu'augmenter la fiscalité du logement à Paris, et ne répond en rien à la pénurie de logements.

Didier Camandona poursuit: *« Et, quand bien même cette mesure remettrait sur le marché quelques logements, deviendraient-ils soudain financièrement accessibles à ceux qui en ont besoin? On peut largement en douter. Au bout du compte, l'objectif qui est censé libérer des logements et venir au secours de ceux qui ne peuvent se loger à Paris n'est pas rempli et les "mal-logés" ne verront nullement leur sort s'améliorer »*

Didier Camandona de conclure: *« Cette surtaxe sur les résidences secondaires vient s'ajouter à une liste, déjà longue, de mesures qui ne font que tendre un marché qui laisse déjà tant de Parisiens de côté. »*

Alors que la fondation l'Abbé Pierre dresse un bilan plus que dramatique du logement en France (4 millions de personnes sans-abri, mal logées ou SDF ; plus de 12 millions concernées par la crise du logement), on ne peut que tirer la sonnette d'alarme face à des mesures qui ne font qu'aggraver le mal-logement dans notre capitale.

**A propos de la FNAIM du Grand Paris**

L'organisation syndicale représente en Ile-de-France, hors Seine et Marne, 1 400 professionnels de l'immobilier qui gèrent 2 000 cabinets et succursales, soit un chiffre d'affaires de plus d'un milliard d'euros. La Chambre est spécialisée dans 13 métiers différents de la transaction, de la gestion, de l'expertise et du conseil. Trois de ces métiers sont règlementés par l'Etat, il s'agit de la transaction, de l'administration de biens et des syndicats de copropriété. Dotée de nombreux outils d'analyse, la FNAIM du Grand Paris est une référence incontestée en matière d'informations, d'études économiques et d'informations juridiques sur les marchés immobiliers. La Chambre est membre du CESER Ile de France, du Comité Régional Ile de France présidé par le Préfet de Région et membre de l'Observatoire du logement autour des gares de la Société du Grand Paris.

Site Internet : <http://lamaisondelimmobilier.org/>

Twitter : @fnaimidf

Contact presse: Gaëlle GUSE – 01 55 30 70 93 – [gaelle.guse@grayling.com](mailto:gaelle.guse@grayling.com)